



**Marché relatif à une
Mission d'accompagnement à la muséographie
pour Science Action Normandie**

Règlement de la consultation (RC)

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

Prestation de muséographie pour la réalisation d'une exposition issue des acteurs de la Santé en Normandie au sein de l'espace « industrie et recherche régionales » de l'Atrium, situé à Rouen, pour sa programmation 2022.

Le coût total prévisionnel du marché est estimé à 30 000 € TTC.

ARTICLE 2 : DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

À titre indicatif, il est prévu que la présente consultation se déroule de la manière suivante :

- Il est lancé une consultation auprès d'au moins trois prestataires.
- Parallèlement, le marché est passé avec publicité.
- Les offres sont analysées par Science Action Normandie.
- Le représentant de Science Action Normandie attribue le marché.
- Le marché est notifié au prestataire retenu.

La date prévisionnelle de notification du marché est fixée au 23 octobre 2020.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. Durée du marché – Délais d'exécution

Les prestations débuteront à compter de la notification du marché.

Le titulaire du marché devra avoir :

- exécuté les prestations dans le respect des délais d'exécution prévus à l'article 4 du CCP ;
- facturé les prestations au plus tard le 30 janvier 2022.

3.2. Délai de validité des offres

Le délai de validité de l'offre est de 45 jours à compter de la date limite fixée à l'article 9 du présent règlement pour la réception des offres.

3.3. Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations seront financées par le budget de Science Action Normandie.
Le mode de paiement est par virement bancaire à échéance de 30 jours.

Les factures devront être obligatoirement adressées à :
Science Action Normandie, L'Atrium, 115 boulevard de l'Europe, 76100 Rouen

ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation remis aux candidats comprend les pièces suivantes :

- L'Acte d'Engagement (AE).
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) et son annexe.
- Le présent Règlement de Consultation (RC).
- La déclaration sur l'honneur.

ARTICLE 5 : MODIFICATION DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Science Action Normandie se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 6 : MARCHÉS COMPLÉMENTAIRES

Le présent marché pourra faire l'objet de marchés complémentaires dans les conditions prévues à l'article 8 du CCP.

ARTICLE 7 : PRÉSENTATION ET REMISE DES OFFRES

Le défaut de production des pièces dans les conditions énoncées dans le présent règlement entraînera l'élimination de la candidature.

Toutefois, une demande complémentaire pourra être faite par le représentant de Science Action

Normandie.

L'offre doit comprendre :

- L'Acte d'Engagement (AE) à accepter sans aucune modification, daté et signé.
- Un devis détaillé indiquant les prix unitaires de chaque matériel et prestation, daté et signé.
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) et son annexe à accepter sans aucune modification, daté et signé.
- Le présent Règlement de la Consultation (RC) à accepter sans aucune modification, daté et signé.
- Les garanties et références professionnelles des candidats.
- La déclaration sur l'honneur dûment complétée et signée.
- Le descriptif de d'une proposition technique comprenant notamment des informations sur la solution proposée et les moyens mis à disposition. Dans ce document, et au regard de la prestation décrite dans C.C.P, il s'agit ici de présenter vos principales idées concernant le parcours, le scénario de visite et les modalités de médiation.

ARTICLE 8 : JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement des candidatures s'effectuera au vu des garanties et références professionnelles des candidats.

L'offre sera appréciée au vu des critères indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante (note sur 100) :

Qualité de la proposition technique	40%
Compétences et expériences pour des prestations similaires ou pertinentes par rapport à l'objet de la consultation	30%
Prix	30%

Les offres seront classées.

En cas d'égalité des notes finales, le critère du prix sera prépondérant pour départager les candidats.

ARTICLE 9 : DATE LIMITE ET MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES

Les offres peuvent être adressées par courriel à l'adresse suivante : contact@scienceaction.asso.fr

Les réceptions sont assurées selon les horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Les propositions doivent être remises **au plus tard le 09 octobre 2020**.

Les dossiers qui parviendraient au-delà de la date et l'heure limite, ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas ouverts et seront renvoyés à leurs auteurs.

ARTICLE 11 : DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront contacter Science Action Normandie :

Tél. : 02 35 89 42 27

Courriel : contact@scienceaction.asso.fr

Fait à Rouen, le

En deux exemplaires

Pour Science Action Normandie
Le Directeur

Pour le titulaire du Marché
Lu et approuvé